et de femmes de ces coins visités qui avaient déserté l'église et abandonné depuis parfois plusieurs années la messe du dimanche. Plus considérable est l'influence exercée sur la mentalité d'un grand nombre : l'étincelle de Foi est ranimée, le bon esprit amélioré ou retrouvé, le contact avec le prêtre rendu plus facile et sympathique, l'esprit de fraternité et d'union dans les villages heureusement développé... car toute la journée hommes, femmes, jeunes, enfants travaillent à préparer l'autel et à l'orner. Et c'est ainsi que, malgré tout, la Vierge est priée et acclamée chez nous! N'est-ce pas là un moyen sûr et efficace de ramener au Christ par sa sainte Mère ces âmes indifférentes mais qui savent encore prier. »

Le mois de Marie, cette année encore, sera marqué par une fidélité et une ferveur particulières. C'est l'année jubilaire, l'année du grand retour, or Marie conduit à Jésus. Par ailleurs c'est le mois où nos pèlerinages diocésains conduiront les uns vers Lourdes, les autres vers Rome. Grâce aux exercices du mois de Marie, nous unirons nos prières, nos efforts de sanctification à ceux des pèlerins; ensemble

nous essaierons d'avancer dans les voies d'un christianisme de plus en plus éclairé et de plus en plus fervent.

BILLET DE LA SEMAINE

Confession fréquente

Plusieurs Semaines Religieuses ont signalé que depuis quelques années la confession tend à devenir moins fréquente chez les personnes pieuses; certaines, assure-t-on, communient plusieurs mois de suite sans se confesser.

Or, à deux reprises, dans les encycliques Mediator Dei et Mystici corporis, Pie XII a protesté contre cette pratique, erronée dans ses principes et funeste dans ses conséquences. Les deux passages valent d'être reproduits et médités. Voici le dernier en date, emprunté à

Mediator Dei:

« Ne permettez pas, Vénérables Frères... que soit déconseillée la confession des fautes faite dans le but de la dévotion... Comme les opinions que professent certains, au sujet de la confession fréquente, ne sont pas du tout conformes à l'esprit du Christ et de son Épouse immaculée, mais véritablement funestes à la vie spirituelle, Nous rappelons ce que Nous avons écrit avec douleur, sur ce sujet, dans l'Encyclique Mystici Corporis; et Nous insistons de nouveau pour que vous rappeliez à la sérieuse méditation et à la docile observation de vos fidèles, et spécialement des candidats au sacerdoce et du jeune clergé, les très graves paroles dont Nous Nous sommes servi en cet endroit. » (Enc. Mediator Dei.)

Le passage allégué de l'Encyclique Mystici Corporis est le suivant : « C'est ce qui résulte aussi de la doctrine erronée d'après laquelle il ne faut pas faire tant de cas de la confession fréquente des fautes vénielles, puisqu'elle le cède en valeur à cette confession générale que l'Epouse du Christ, avec ceux de ses enfants qui lui sont unis dans le Seigneur, fait tous les jours par ses prêtres avant de monter

à l'autel.